

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 20

	Excusé(e)	Non excusé(e)	Remplacé(e) par
Mme Fournier, représentante de la commune siège	X		Mme Magry
Mme Plazanet-David, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	X		Mme Kabdebon
Mme Sabard, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	X		Mme Granier
M. Chaumeil, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	X		Mme Mouton
M. Vigliotti, représentant des personnels ATOSS	X		
Mme Artus, représentante des parents d'élèves		X	
M. Saubion, représentant des parents d'élèves	X		
M. Gaillard, représentant des parents d'élèves		X	
M. Marquet, représentant des parents d'élèves		X	
M. Roussel, représentant des élèves		X	
M. Billon, représentant des élèves	X		
Mme Paillassou, représentante des élèves	X		
M. Papon, représentant des élèves	X		
M. Tremouille, représentant des élèves	X		

Monsieur Adrien TURON, apprenti en BTS Assistant Manager, accepte de prendre le secrétariat de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance précédente.
- Proposition de l'ordre du jour.

1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**

- Bilan rentrée 2017,
- Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement,

2) – **Gestion Financière**

- Voyages scolaires 2018,
- Convention d'occupation précaire,
- Convention avec le Sporting Club de Tulle,
- Convention de prêts de locaux,
- Décision budgétaire modificative.

3) **Questions diverses**

Procès verbal du conseil de la séance précédente adopté à l'unanimité des présents.

I. **FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF**

1) Bilan rentrée 2017

Des documents contenus dans la pochette du conseil d'administration sont présentés afin de faire le point sur la rentrée 2017.

Un premier document présente les effectifs de l'établissement cette année avec 367 élèves de seconde répartis en 10,5 classes, 287 élèves de première répartis en 11 classes, 354 élèves de terminale répartis en 12 classes et 99 étudiants ou apprentis répartis en 6 classes.

☞ *Arrivé à 18h30 de Mme Cautres, passage à 18 votants.*

Un second document présente le régime des élèves de l'établissement. Parmi eux on dénombre 84 externes, 693 demi-pensionnaires, 3 internes externés en CPGE et 318 internes. Parmi les élèves internes, 127 sont à Clemenceau, 142 à Perrier et 49 à Cassin. Il faut également souligner le geste de la direction du collège Clemenceau qui a augmenté sa capacité d'accueil de 10 places pour l'année 2017-18.

Est ensuite abordé la confection des emplois du temps car certains professeurs ont des interrogations sur cela.

En effet, certains élèves n'ont pas toujours le nombre exact d'heures pour leurs options ou spécialités. Il est notamment évoqué le cas de la spécialité latin en série littéraire car certains élèves ne bénéficient que de 2h15 hebdomadaires au lieu de 2h30. Ceci est une conséquence d'une offre importante et grandissante d'options proposées avec un établissement qui continue à fonctionner sur 5 jours ouvrables. A l'avenir, certaines combinaisons dans le choix des enseignements au moment de l'inscription devront être proscrites. Où alors il faudra envisager de faire cours le samedi matin, avec les conséquences qui vont avec.

Devant l'inquiétude soulignée par certains membres du collège des personnels d'enseignement et d'éducation quant au fait que certains élèves ne peuvent pas bénéficier de la totalité de l'accompagnement personnalisé due, il est rappelé qu'une aide aux devoirs assurée par des étudiants de CPGE existe tous les lundis soir, mardis soir et jeudis soir.

Il est également demandé quel est le statut de l'occitan et la réponse est que l'occitan est une véritable option et non un enseignement d'exploration.

Est ensuite évoqué le cas des demandes de changement de classe, d'option ou de professeur. En effet cette année bon nombre de demandes ont été faites auprès de la direction de l'établissement. Toutes ces demandes furent étudiées lors d'une commission. Les enseignants étaient alors désireux de savoir qui étaient les membres de cette commission et quels avaient été les critères retenus pour répondre aux demandes. La réponse à cela fut que seules les demandes se justifiant par des raisons d'extrême importance (problématiques de santé, de mal-être sévère, ...) ou liées à des problématiques justifiées de covoiturage vers des zones éloignées et très mal desservies ont été acceptées. Soit près de seulement 20% des demandes. Les demandes de changement d'enseignant ayant été rejetées d'office.

☞ *Arrivée de M. Lenoir à 18h50, passage à 19 votants.*

Enfin est évoqué pour ce bilan de rentrée la problématique des heures de philosophie en terminale STMG. En effet cette année il est difficile de trouver des enseignants dans cette matière en raison de deux changements de fonction de professeurs de Philosophie sur le département. Ce qui impacte au sein du lycée Edmond Perrier la filière STMG. Actuellement des enseignants font des heures supplémentaires pour palier à ce problème mais l'objectif est que ces heures supplémentaires soient rapidement transformées en heures poste pour un nouveau collègue. Reste à trouver une personne intéressée et apte à assurer ces heures.

☞ *Arrivée à 18h55 de M. Nostron, intervenant extérieur non membre du conseil, invité par Monsieur le Proviseur.*

☞ Arrivée à 19h de M.Cavitte, passage à 20 votants.

2) Rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Chaque année les enseignants de chaque discipline et les responsables de différents services remettent au chef d'établissement un rapport d'activité retraçant les différents événements ayant eu lieu dans l'année. Ces rapports permettent aux différents membres du personnel et aux structures associées au fonctionnement du lycée (Rectorat et Région) de mieux appréhender la multitude des actions qui s'y déroulent.

M. le Proviseur souhaite l'avis du conseil d'administration pour mettre à disposition de l'ensemble des personnels du lycée et des structures associées à son fonctionnement (Rectorat et Région) le recueil des différents rapports d'activité.

Votants : 20
Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 2

II. GESTION FINANCIERE

1) Voyages scolaires 2018

Les projets de voyages scolaires en 2018 sont présentés. Ce sont des budgets prévisionnels car l'établissement n'a pas encore reçu la réponse de la région quant à l'aide qu'elle apporterait. Cette dernière attendant tout d'abord que les voyages soient approuvés par le conseil d'administration. Ce qui signifie qu'une fois que la région aura donné le montant de sa participation, les participations des familles seront revues à la baisse.

✓ Voyage à Schorndorf

Concernant le voyage à Schorndorf en Allemagne, les dates du voyage ne sont pas encore précisément connues si ce n'est qu'il aura lieu en décembre 2018. 25 élèves et deux accompagnateurs y prendront part. Le budget prévisionnel de ce voyage s'élève à 5 669,41€ dont 3 000 € à la charge des familles soit 120 € par élève.

Votants : 20
Pour : 20

✓ Voyage en Irlande

Le voyage en Irlande du nord aura lieu du 3 au 9 avril 2018. 49 élèves et 4 accompagnateurs y prendront part. Le budget prévisionnel de ce voyage s'élève à 22 220 € dont 18 081€ à la charge des familles soit 369 € par élève.

Votants : 20
Pour : 20

✓ Voyage à Francfort-sur-le Main

Le voyage à Francfort-sur-le-Main en Allemagne aura lieu du 2 au 7 avril 2018. 49 élèves et 4 accompagnateurs y prendront part. Le budget prévisionnel de ce voyage est de 20 135 ,74€ dont 16 635,50 € à la charge des familles soit 339,50 € par élève.

Votants : 20
Pour : 20

✓ **Voyage en Espagne**

Le voyage à Cordoue en Espagne aura lieu du 4 au 10 février 2018. 49 élèves et 4 accompagnateurs y prendront part. Le budget prévisionnel de ce voyage est de 19 337,20 € dont 15 925 € à la charge des familles soit 325 € par élève.

Votants : 20

Pour : 20

✓ **Voyage à Amsterdam**

Le voyage à Amsterdam aux Pays-Bas aura lieu du 5 au 7 février 2018. 19 élèves et deux accompagnateurs y prendront part. Le budget provisoire de ce voyage est de 8 500 € dont 6 916 € à la charge des familles soit 364 € par élève.

Votants : 20

Pour : 20

✓ **Prix Goncourt des lycéens (action 2017)**

La participation des élèves de 1^{ère} L1 au prix Goncourt des lycéens n'avait pas été programmée lors des CA précédents. Elle implique en 2017 différents déplacements des élèves concernés (Toulouse, Brive, Nantes, Rennes).

Elle fera l'objet au cours de ce CA d'une Décision Budgétaire Modificative.

Les membres du CA sont consultés quant à la participation de l'établissement à ce Prix Goncourt des lycéens, avec ce que cela implique.

Votants : 20

Pour : 20

2) **Convention d'occupation précaire**

Il s'agit d'une convention autorisant l'établissement à loger les assistants de langues dans un logement de fonction inoccupé, et ce moyennant un loyer.

Votants : 20

Pour : 20

3) **Convention avec le Sporting Club de Tulle**

M. Nostron, professeur d'EPS, présente une convention qui autoriserait le lycée à conclure un partenariat avec le Sporting Club de Tulle. Le but de ce partenariat est de monter une équipe de cadets et de l'inscrire dans les compétitions UNSS. Celle-ci recevra le soutien humain et financier du Sporting puisqu'elle sera entraînée par M. Astorg Meryl et que le club de Tulle financera une partie des frais.

Votants : 20

Pour : 20

4) **Convention avec le CABCL Féminin**

Cette convention adoptée lors du conseil d'administration du 10 novembre 2016 est à signer à chaque début d'année scolaire.

Monsieur le Proviseur demande donc l'autorisation pour la signer pour l'année scolaire 2017-18.

La convention avec le CAB pour les filles signée l'an dernier est au même moment mise au vote afin d'être renouvelée.

Votants : 20

Pour : 20

5) Convention de prêt de locaux

La signature de cette convention permet à l'établissement de louer ponctuellement la salle de devoir D22 à l'IFSI de Tulle comme cela se fait depuis plusieurs années.

Votants : 20

Pour : 20

6) Décisions Budgétaires Modificatives

Une DBM de 3500 euros est proposée pour pouvoir financer les différentes actions liées à la participation du lycée au « Prix Goncourt des Lycéens » (trajets, ...).

Votants : 20

Pour : 20

III. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses déposées en amont du conseil.

Le conseil d'administration se termine aux alentours de 20h00.

Le Proviseur,



D. GUILBAULT

Le secrétaire de séance,



A. TURON

